



POUR VOUS, AVEC VOUS.

Projet de parc flottant public au quai MacPherson

CONSULTATION
CITOYENNE

Jeudi 22 janvier | 19 h à 20 h 30 | Hôtel de ville



Visuel préliminaire présenté à titre informatif.



**Sondage en ligne du
23 janvier au 1^{er} mars**

Pour participer à la consultation et au sondage :
ville.magog.qc.ca/parc-flottant

>6292-1

ENVIRONNEMENT



DÉPÔT VOLONTAIRE DU VERRE ET DU STYROMOUSSE À L'ÉCOCENTRE

Saviez-vous que les contenants et les bouteilles en verre ainsi que les barquettes alimentaires en styrénofoam sont acceptés à l'écocentre dans les points de dépôt volontaire?

Les barquettes de styrénofoam doivent être propres et sèches pour éviter les odeurs et la moisissure.

Accumulez-les et apportez-les à l'écocentre pour les recycler.



PLANIFIEZ VOTRE VISITE À L'ÉCOCENTRE

L'horaire hivernal est en vigueur à l'écocentre de Magog :

- Jeudi et vendredi : 8 h 30 à 15 h 30;
- Samedi et dimanche : 8 h à 12 h.

Avant de vous déplacer, n'oubliez pas de trier vos matières à disposer et de vous présenter au moins 30 minutes avant la fermeture.



VOUS NE ROULEZ PAS? COUPEZ LE MOTEUR

À Magog, il est interdit de laisser fonctionner le moteur d'un véhicule immobilisé pendant plus de trois minutes. Après ce temps, le conducteur doit couper le moteur, sous peine d'amende.

Cela contribue à la réduction des gaz à effet de serre et des polluants de l'air, en plus de diminuer la consommation de carburant et l'usure du véhicule.

Si le véhicule est couvert de givre ou de verglas, la marche au ralenti est permise afin d'assurer une conduite sécuritaire.

SÉCURITÉ INCENDIE



DISPOSER DES CENDRES DE FAÇON SÉCURITAIRE

- Laissez refroidir les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé avec un couvercle, à l'extérieur et loin de tout matériau combustible (mur de maison, plancher de galerie, abri temporaire, etc.);

- Après au moins une semaine, vérifiez que les cendres sont bien refroidies avant de les déposer dans le bac brun.

En savoir plus : ville.magog.qc.ca/cpi



SÉANCES PUBLIQUES



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundis 2 et 16 février, 19 h

- En personne : Salle du conseil, 2^e étage de l'hôtel de ville;
- En ligne : NousTV (HD 555), Epico 100 et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville.

Posez vos questions sur le fil de la publication en direct sur Facebook ou par téléphone au 819 843-3333, poste 444.

En savoir plus : ville.magog.qc.ca/seances-conseil



TRAVAUX PUBLICS



MATIÈRES À NE PAS JETER DANS LES TOILETTES

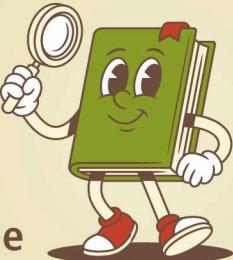
Tampons, coton-tiges, lingettes, soie dentaire et matières grasses peuvent bloquer les canalisations et endommager le réseau d'égouts. Merci de les jeter à la poubelle.

En savoir plus : ville.magog.qc.ca/objetstoilette



Bibliothèque
Memphrémagog

NOUVEAU
Catalogue de bibliothèque



- Consulter le catalogue
- Faire des réservations
- Suggérer des nouveaux livres

Découvrez le catalogue Koha!
ville.magog.qc.ca/koha



TRAVAUX PUBLICS



COMMENT PLACER LES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES EN HIVER?

Pour faciliter la circulation et les opérations de déneigement, voici comment placer vos bacs de matières résiduelles en période hivernale :

- Placez-les à l'intérieur des limites de votre entrée de cour;
- Ne les placez pas sur le trottoir ou sur la voie publique;
- Laissez un espace de 50 cm entre les bacs pour le bras mécanique;
- Retirez-les le plus tôt possible après la collecte.

Merci de votre collaboration!



CONSEILS POUR FACILITER LE DÉNEIGEMENT

Voici quelques conseils pour faciliter le travail de nos équipes lors des opérations de déneigement :

- Évitez de vous stationner dans les rues, même le jour;
- Retirez de la rue les paniers de basketball ou tout autre objet encombrant;
- Déposez vos bacs de matières résiduelles à l'intérieur des limites de votre stationnement. Ils ne doivent être placés ni dans la rue, ni sur le trottoir, ni sur une piste cyclable.
- Déposez la neige sur votre terrain et non sur le trottoir, le chemin public, le sentier récréatif ou près d'une borne-fontaine (rayon de 2 mètres). Si la borne-fontaine se situe sur votre terrain, vous êtes invité à la dégager.



ENTRETIEN ROUTINIER DES FOSSÉS

Saviez-vous que l'entretien routinier des fossés sur votre propriété relève de votre responsabilité? Même si l'équipe des travaux publics effectue les opérations de reprofilage des fossés, elle n'est pas responsable de leur entretien.

En hiver, évitez de le surcharger avec de la neige.

Politique de développement urbain **PRENEZ PART AUX ATELIERS PARTICIPATIFS**

 **POUR VOUS, AVEC VOUS.**



Entrée libre Samedi 7 février | Dimanche 15 février



TRAVAUX PUBLICS



ABONNEZ-VOUS À L'INFO-DÉNEIGEMENT

Jusqu'au 31 mars, le stationnement sur rue est interdit, entre minuit et 7 h, sur tout le territoire de Magog. Il peut toutefois être autorisé si aucune opération de déneigement n'est prévue et qu'aucune précipitation n'est annoncée.

Abonnez-vous au Portail citoyen Magog, catégorie Info-déneigement, pour savoir si le stationnement sur rue sera autorisé ou interdit pour la nuit à venir.

L'information sera également disponible sur le site Internet de la Ville chaque jour, dès 16 h : ville.magog.qc.ca.

FINANCES



COMpte DE TAXES EN LIGNE

Saviez-vous que vous qu'en tant que propriétaire, vous pouvez consulter votre compte de taxes directement en ligne? En plus d'être écologique et économique, ce service permet aux abonnés d'avoir accès à leur dossier de taxation en tout temps.



Inscrivez-vous dès maintenant : ville.magog.qc.ca/compte-taxes

Le compte de taxes sera distribué à la fin janvier.

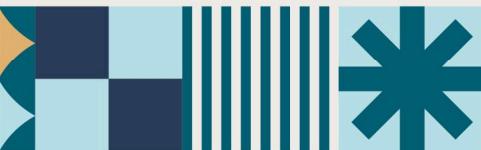


ville.magog.qc.ca/pdu

MAGOG S'ANIME

PROGRAMMATION

JANVIER-FÉVRIER 2026



ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

JEUNESSE

Club LEGO®

1^{er} février, 10 h 30

Parents et enfants à partir de 5 ans
Salle Kathleen-Milne

Histoires vibrantes dans les cordes de la harpe

25 janvier et 22 février, 10 h 30

Parents et enfants de 3 à 6 ans
Agora André-Cailloux

Heure du conte et bricolage

Estelle raconte et danse

24 janvier, 7 et 21 février, 10 h 30

Parents et enfants à partir de 3 ans
Salle Kathleen-Milne

Passion échecs

15 février, 10 h 30

Salle Kathleen-Milne

ADULTES

Gym Neurones

21 janvier,
4 et 18 février,
13 h 30

Salle Kathleen-Milne

Scrabble

29 janvier,
12 et 26 février,
13 h

JANVIER

12 AU 25 JANVIER

Tournoi Atome Pee-Wee M11-M13

Tournoi de hockey Atome Pee-Wee (M11-M13) rassemblant de jeunes équipes passionnées pour un week-end de compétition et de plaisir sur la glace.

📍 Aréna de Magog

ⓘ En savoir plus : ahmm.ca/tournois/atome-peewee

14 JANVIER AU 1^{er} MARS

Art'M - Le Mouvement

Exposition collective sous la thématique du mouvement qui explore les différentes techniques pour le représenter en arts visuels.

📍 Centre d'arts visuels de Magog

ⓘ En savoir plus : artmagog.org

14 JANVIER AU 15 MARS

Don du Musée des beaux-arts de Sherbrooke

En 2025, le Musée des beaux-arts de Sherbrooke a offert 45 œuvres d'art naïf au MIANM. Cette exposition rend hommage à ce don.

📍 Musée international d'art naïf de Magog

ⓘ En savoir plus : artnaifmagog.com

25 JANVIER

Conférence : Rencontre d'auteure avec Catherine Fournier

13 h 30

Entrez dans les coulisses de la mairesse de Longueuil et ex-députée Catherine Fournier, qui offre la possibilité d'apprivoiser la politique tout en douceur.

📍 Espace culturel de Magog

ⓘ Réservation obligatoire : ville.magog.qc.ca/billets



FÉVRIER

13-14

Promenade aux flambeaux pour la Saint-Valentin

17 h 30 à 21 h

Balade romantique aux flambeaux dans un parcours illuminé de 2 km en forêt.

📍 Marais de la Rivière-aux-Cerises

ⓘ En savoir plus : maraisauxcerises.com

14 JANVIER

Amour, récit et chocolat

19 h

Offrez-vous une Saint-Valentin originale sur l'amour et la sexualité au temps des Merry, lecture de lettres d'amour d'antan, musique, chocolats et plus!

📍 Maison Merry

ⓘ En savoir plus : maisonmerry.ca

14-15

Fête des neiges

Organisé par la Corporation des événements de Magog, c'est l'événement hivernal à ne pas manquer! Un programme : des activités, de l'action et du plaisir pour toute la famille!

📍 Parc de la pointe Merry

ⓘ En savoir plus : evenementsmagog.ca

PATINAGE LIBRE

HORAIRE RÉGULIER

Mardi – 13 h 30 à 14 h 20

Jeudi – 13 h 30 à 14 h 20 et 19 h à 19 h 50

Samedi – 18 h 30 à 19 h 50

Dimanche – 10 h à 11 h 20

📍 Aréna de Magog

ⓘ En savoir plus : ville.magog.qc.ca/patinage-libre

VILLE DE
Magog

Une programmation élaborée
par la Ville de Magog.

Pour tous les détails des activités,
consultez la billetterie en ligne :

ville.magog.qc.ca/billets

